

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERRUYES

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 9

Courriel : secretariat@verruyes.fr
Tel Mairie : 05/49/63/21/22

L'An deux mille vingt-quatre, le 22 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VERRUYES, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sur la convocation en urgence qui leur a été adressée par le Maire, Mr Patrick CAILLET, conformément aux articles L.2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Mr Patrick CAILLET, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2024

Présents : M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL, M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Véronique AVELINE, M. Stéphane GUILBON

Absents :

Mme Isabelle PEROTEAU
Mme Dolorès BRAULT qui a donné pouvoir à Mme Véronique AVELINE

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme Michèle BIEN a été désignée.

2024-110 : Validation du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal

Monsieur le Maire précise au conseil municipal les motifs et les mobiles qui justifient l'abrégement du délai de convocation à savoir l'obligation de délibérer en urgence conformément à l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après le décès, le M. Martial FAUCHER né le 10 mai 1929 à Verruyes et décédé le 18 avril 2024 à Niort, son épouse, Mme Micheline FAUCHER, souhaite que l'inhumation se déroule, le 23 avril 2024, à Verruyes au cimetière communal.

Mme Micheline FAUCHER souhaite acquérir un emplacement de cave-urne dont la compétence, en l'absence de délégation au Maire, relève du conseil municipal et qu'en l'absence de délibération avant le 23 avril 2024, les obsèques ne pourront se tenir à Verruyes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la convocation abrégée du conseil municipal.

| | | |
|---------------------------|---|--|
| POUR | 9 | M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL, M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Véronique AVELINE, M. Stéphane GUILBON, Mme Dolorès BRAULT |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTIONS | 0 | |
| NE PREND PAS PART AU VOTE | 0 | |

| | |
|-------------------------|---------------|
| RESULTAT DU VOTE | Adopté |
|-------------------------|---------------|

2024- 111 : Délibération sur une concession de cave-urne

Monsieur le Maire après avoir précisé au conseil municipal les motifs et les mobiles qui justifient l'abrégement du délai de convocation à savoir l'obligation de délibérer en urgence conformément à l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales demande au conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une concession.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après le décès, le M. Martial FAUCHER né le 10 mai 1929 à Verruyes et décédé le 18 avril 2024 à Niort, son épouse, Mme Micheline FAUCHER, souhaite que l'inhumation se déroule, le 23 avril 2024, à Verruyes au cimetière communal.

La décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières relevant, en l'absence de délégation au Maire, du conseil municipal, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accorde** dans le Cimetière Communal, au nom de Mme Micheline FAUCHER, demeurant 27 rue de la rue de la Poste, 79310 Mazières en Gâtine, une cave-urne d'une durée de 30 ans à compter du 23 avril 2024 valable jusqu'au 23 avril 2054 pour y fonder la sépulture de M. Martial FAUCHER, son époux.
- **Déclare** que cette concession est accordée à titre de nouvelle concession moyennant la somme totale de 260 € qui sera versée dans la caisse du receveur municipal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

| | | |
|---------------------------|---|--|
| POUR | 9 | M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL, M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Véronique AVELINE, M. Stéphane GUILBON, Mme Dolorès BRAULT |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTIONS | 0 | |
| NE PREND PAS PART AU VOTE | 0 | |

| | |
|-------------------------|---------------|
| RESULTAT DU VOTE | Adopté |
|-------------------------|---------------|

Verruyes, le 22 avril 2024

BIEN

Mme Michèle BIEN
Secrétaire de séance

PC

Le Maire,
Patrick Caillet

